



Présentation

Henri Sterdyniak

► To cite this version:

Henri Sterdyniak. Présentation : Les finances publiques dans la crise. Revue de l'OFCE, 2011, 116, pp.5 - 13. 10.3917/reof.116.0005 . hal-01024221v2

HAL Id: hal-01024221

<https://sciencespo.hal.science/hal-01024221v2>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La crise bancaire et financière de 2007-2009 s'est progressivement transformée en crise des dettes publiques. Dans tous les pays de l'OCDE, la crise financière a profondément creusé les déficits publics puisque les Etats ont dû venir au secours des institutions financières défaillantes, ont dû soutenir l'activité par des mesures de baisses d'impôt et de hausse de dépenses publiques et surtout ont enregistré de fortes baisses des recettes fiscales et des hausses d'indemnisation du chômage en raison de la chute de l'activité et, dans certains pays, de l'effondrement des bulles financières et immobilières. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, le déficit public est passé de 1,2 % du PIB en 2007 à 7,9 % en 2009 ; la dette publique nette est passé de 38 % du PIB en 2007 à 58 % en 2010 (la dette brute passant de 73 % à 97 %).

Au plus profond de la crise, en 2009, la nécessité de politiques budgétaires expansionnistes avait fait l'unanimité. Début 2011, deux points de vue s'affrontent parmi les hommes politiques, les administrations nationales ou internationales, les économistes. Pour les uns, la priorité absolue doit être maintenant de réduire les déficits et les dettes publics. Cette réduction doit principalement s'effectuer par la baisse des dépenses publiques car la hausse des impôts serait nuisible aux incitations à travailler, à épargner et à investir. Il faut se donner l'objectif de ramener les dettes publiques en dessous de leurs niveaux d'avant la crise. Sinon, celles-ci pèseront sur l'activité en induisant des taux d'intérêt élevé et une baisse de la consommation (par effet Barro-Ricardo). Pour les autres, les déficits publics ne sont pas responsables de la crise financière ; des politiques budgétaires restrictives en période de récession ne feraient que retarder, ou même compromettre la reprise. Il faut s'attaquer aux causes de la crise (les dérèglements financiers, les stratégies mercantilistes de certains pays, la croissance des inégalités) et non aux remèdes. La hausse de la dette publique est désirée puisque les entreprises veulent se désendetter et les ménages veulent reconstituer leur richesse. En période de dépression, les déficits publics ne

* Cette revue a été préparée par un comité de pilotage composé de Gérard Cornilleau, Jérôme Creel, Mathieu Plane et Xavier Timbeau. Céline Antonin, Christophe Blot, Éloi Laurent, Catherine Mathieu et Vincent Touzé ont également rédigé des référés. Cette revue n'aurait pu paraître sans la précieuse collaboration d'Esther Benbassat.

peuvent causer d'effets d'éviction ; d'ailleurs, les taux d'intérêt sont très faibles dans les grands pays industrialisés. C'est le retour de la croissance qui doit permettre la réduction des déficits. Si nécessaire, c'est la hausse des impôts sur les plus riches qui doit permettre de réduire les déficits publics, sans nuire à la croissance.

Si les marchés financiers ont, dans l'ensemble, bien accepté cette hausse des déficits publics, qui sont des déficits de régulation, nécessaires pour soutenir l'activité en période de dépression, la crise a cruellement mis à jour les déficiences de la zone euro. Malgré une monnaie unique, les pays membres ont été incapables de définir une stratégie économique d'ensemble ; le Pacte de Stabilité et de Croissance, mal pensé, trop ciblé sur les déficits publics, n'a pas évité le creusement des disparités dans la zone euro. L'organisation institutionnelle de la zone (l'indépendance de la BCE, l'absence de solidarité entre les Etats membres) ne garantissait pas que les dettes publiques des États membres pourraient toujours être remboursées. La spéculation a ainsi pu se déclencher contre la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne, mettant en péril l'existence même de l'euro. Les Etats membres ont dû dans l'urgence mettre sur pied des mécanismes de solidarité. Mais, la même question reste posée : faut-il renforcer le Pacte de Stabilité, introduire de nouveaux mécanismes pour contrôler les déficits publics, assainir les finances publiques en période de dépression, réduire fortement les dépenses publiques et sociales alors même que ce ne sont pas les déficits ou les dépenses publiques qui sont responsables de crise ? ou faut-il une nouvelle politique de croissance, basée sur une coordination des politiques économiques, sans normes *a priori* de finances publiques, qui s'attaquerait à la domination des marchés financiers, qui réduirait les inégalités de revenus, qui développerait le Modèle Social Européen, qui relancerait les investissements, publics et privés, nécessaires pour verdier l'économie.

Le présent numéro de la *Revue de l'OFCE* rassemble la plupart des communications qui ont été présentées et discutées aux journées d'étude de l'OFCE, des 27 et 28 mai 2010 : « Les finances publiques dans la crise ». Quatre thèmes ont été abordés.

Les politiques budgétaires dans la crise

L'article de Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak, « Les finances publiques, sorties de crise... », aborde les causes de la crise de la dette et des stratégies de sortie. La première partie montre que la situation des finances publiques des pays de la zone euro était globalement satisfaisante avant la crise mais que les disparités entre les pays du Nord et du Sud devenaient insoutenables. La deuxième partie soutient que le creusement des déficits publics pendant la crise s'explique par les nécessités de la régulation macroéconomique ; il n'annonce ni hausse des taux d'intérêt, ni hausse des taux d'inflation. La troisième partie critique les stratégies de sortie de crise budgétaire proposées par les organisations internationales : une forte réduction des dépenses publiques (et sociales) pour réduire les dettes publiques, sans tenir compte des nécessités de l'équilibre macroéconomique, ni de la cohésion sociale. La stratégie de sortie de crise devrait comporter le maintien de bas taux d'intérêt et de déficits

publics importants, tant que ceux-ci seront nécessaires pour soutenir l'activité comme la remise en cause de la globalisation financière et des stratégies macroéconomiques des pays néo-mercantilistes et des pays libéraux. La quatrième partie analyse la crise de la dette des pays de la zone euro. Elle montre que celle-ci provient de l'interaction entre le caractère spéculatif des marchés financiers et les failles de l'organisation de la zone, qui ne garantit plus le financement des déficits publics des pays de la zone. La cinquième partie analyse les propositions de réforme du fonctionnement de la zone. Le renforcement du Pacte de Stabilité et de Croissance serait dangereux s'il privait les pays membres des armes qui ont été utiles durant la crise. La zone euro doit lutter contre la spéculation sur les dettes publiques en affirmant que celles-ci sont collectivement garanties par la BCE et les Etats membres. La coordination des politiques économiques doit viser la croissance et le retour au plein-emploi, non l'équilibre des finances publiques.

L'article de Jérôme Creel, Éric Heyer et Mathieu Plane, « Petit précis de politique budgétaire par tous les temps », discute de l'efficacité de la politique budgétaire pour soutenir l'activité. La première partie montre que les travaux économétriques aboutissent à des évaluations divergentes de la valeur du multiplicateur, c'est-à-dire de l'impact sur le PIB d'une hausse des dépenses publiques ou d'une réduction des impôts. Cependant, de nombreux travaux ne distinguent pas l'impact d'une politique budgétaire de régulation (la politique budgétaire réagit à une baisse de la demande ; elle intervient en période de chômage et de faible utilisation des capacités de production) et l'impact d'une politique budgétaire déséquilibrante (l'État augmente ses dépenses ou réduit les impôts en situation de plein emploi). La deuxième partie montre alors, en utilisant des simulations d'un modèle macroéconométrique qui intègre un effet non-linéaire du taux de chômage sur l'évolution des salaires, que l'impact de la politique budgétaire dépend fortement de la situation conjoncturelle : une même politique expansionniste relance la croissance sans inflation si l'économie est en sous-emploi profond ; a peu d'effet sur la croissance, mais beaucoup sur l'inflation en situation de surchauffe. Le multiplicateur d'une politique budgétaire menée en période de sous-emploi est supérieur à l'unité. Les résultats sont qualitativement similaires, quel que soit l'instrument de politique économique utilisé (impôt sur le revenu, TVA, cotisations sociales employeurs, emploi public, investissement public). Les auteurs en concluent que, dans la situation actuelle, les politiques budgétaires restrictives seraient très coûteuses en termes de croissance, peu rentables en termes de solde public et augmenteraient le risque de déflation.

L'article de Mabrouk Chetouane, Matthieu Lemoine et Marie-Elisabeth de la Serve, « Impact de la crise sur la croissance potentielle : Une approche par les modèles à composantes inobservables », présente une évaluation de la croissance potentielle en France, en Allemagne et en zone euro, de la période postérieure à la crise de crédit de 2007-2008 jusqu'à l'horizon de prévision 2012. Les auteurs utilisent un modèle à composantes inobservables. Selon ces estimations, la crise aurait eu un impact marqué sur la croissance potentielle dès 2009. En prévision, la

croissance potentielle devrait rester atone à l'horizon 2012 pour la France et l'Allemagne, comme pour la zone euro agrégée. La faiblesse de la croissance potentielle s'expliquerait en partie par un fort repli de la contribution du facteur travail, notamment en France et en zone euro, qui proviendrait lui-même essentiellement de la hausse du taux de chômage naturel. Le commentaire de Gérard Cornilleau et Henri Sterdyniak critique le modèle utilisé, qui aboutit à ce que la croissance potentielle fluctue comme la croissance et que le taux de chômage d'équilibre estimé suive étroitement le taux de chômage constaté. La méthode des composantes inobservables aboutit à des modèles purement descriptifs, sans contenu économique. Selon eux, ce type d'évaluation incite à une politique procyclique : une chute de la production est interprétée comme une chute de la production potentielle, qui amène à recommander une politique restrictive.

Dettes publiques et soutenabilité des finances publiques

L'article de Muriel Pucci et Bruno Tinel, « Réductions d'impôts et dette publique en France », met en évidence le rôle des réductions d'impôts dans la persistance des déficits publics en France et dans la zone euro avant la crise. Bénéficiant aux plus riches, les baisses d'impôt ne relancent pas la croissance mais font augmenter la dette publique. Les bénéficiaires des réductions d'impôt les utilisent pour acheter la dette publique émise. Un modèle théorique illustre ces mécanismes et montre qu'une baisse des impôts, financée par la réduction des dépenses publiques, se traduit par une baisse de la croissance et une hausse du ratio dette/PIB.

L'article de Florence Huart, « Les politiques budgétaires sont-elles contracycliques dans la zone euro ? », cherche à évaluer la pertinence des politiques budgétaires mises en œuvre dans la zone euro du point de vue de la régulation conjoncturelle. Si en 2008-2009 les politiques budgétaires ont fortement soutenu l'activité, le bilan sur la période 1999-2007 est moins favorable : dans de nombreux cas, les politiques budgétaires se sont révélées pro-cycliques. Différentes interprétations peuvent être avancées. La procyclicité peut s'expliquer par le biais démagogique des gouvernements (qui ont tendance à augmenter les dépenses publiques et à réduire les impôts dans les périodes pré-électorales), par les contraintes du Traité de Maastricht (qui ont pu obliger certains pays à pratiquer des politiques restrictives en période de faible croissance), par les incertitudes sur le niveau de croissance potentielle, tant en temps réel qu'*ex post* : certains gouvernements ont pratiqué des politiques de relance dans des périodes où ils estimaient que l'économie était en situation de sous-emploi, mais que l'OCDE estime maintenant être une période d'écart de production positif.

L'article de Yeva Nersisyan et L. Randall Wray¹, « Un excès de dette publique handicape-t-il réellement la croissance ? » remet en cause certains résultats de

1. Non présenté lors des journées d'étude.

l'ouvrage *Cette fois, c'est différent : huit siècles de folies financières* de Reinhart et Rogoff. Deux critiques principales sont développées. L'ouvrage ne distingue pas la situation de pays qui émettent une dette souveraine, remboursable dans leur propre monnaie, sans contrainte de taux de change et la situation de pays soumis à une contrainte monétaire, soit qu'ils s'endettent en monnaie étrangère, soit qu'ils soient en régime d'étalon-or ou de change fixe. Dans le premier cas, il n'y a aucun risque de faillite sur la dette publique comme le montre l'expérience des pays développés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'ouvrage de Reinhart et Rogoff prétend qu'il existe une limite fixe (90 % du PIB pour les pays développés) au-delà de laquelle la dette publique nuit effectivement à la croissance. L'article montre la fragilité de ce résultat qui ne repose que sur des épisodes très particuliers ; le livre ne distingue pas entre les dettes issues de politique de régulation et celle issues de politique déséquilibrante. Son analyse ne peut donc guère être appliqué à la situation actuelle où la hausse des dettes publiques compense la baisse des dettes privées et s'effectue sans hausse des taux d'intérêt.

La dette publique est souvent dénoncée comme un fardeau que les générations présentes imposent aux générations futures. L'article de Xavier Timbeau, « Solidarité intergénérationnelle et dette publique », relativise ce point de vue : chaque génération est insérée dans un faisceau de transferts entre la génération qui la précède (dont elle assure la retraite, mais qui a assuré son éducation) ; et celle qui la suit (dont elle assure l'éducation et qui assurera sa retraite). Chaque génération hérite et lègue un environnement naturel, des institutions, un capital physique public et privé, des actifs financiers, des droits implicites. C'est l'ensemble de ces transferts qu'il faut évaluer, en quantité comme en qualité, et pas seulement la dette publique brute.

L'article de Pierre Villa, « Le second ordre de la politique économique », représente une tentative ambitieuse pour reconstruire un cadre unifié pour penser la politique économique, dans un univers financier moderne. Dans ce cadre, la politique économique n'a plus seulement le rôle de gérer la demande, mais aussi celui de contrôler le montant global et la répartition des risques macroéconomiques, de limiter la survenance de crises et de préparer leur résolution.

Faut-il des règles de politiques budgétaires ?

La crise des dettes publiques de la zone euro a inspiré de nombreuses propositions de réformes du cadre institutionnel des politiques budgétaires des pays membres de la zone euro. Il faudrait que les pays membres conservent l'autonomie de leur politique budgétaire, qu'ils restent responsables de leur dette et que, en même temps, les dettes soient garanties.

L'article de Pavel Diev et Laurent Daniel, « Vers une agence européenne de la dette ? », analyse la possibilité de créer une Agence Européenne de la Dette, qui émettrait des titres pour l'ensemble des pays de la zone. Les titres émis seraient plus liquides que les titres nationaux actuels et seraient mutuellement garantis (ce qui

pourrait permettre une baisse des taux d'intérêt). Le Conseil de l'AED devrait contrôler les politiques des pays participants, faire payer une prime de risque aux pays les plus endettés, voire supprimer l'accès aux émissions de l'agence aux pays qui ne suivraient pas ses recommandations.

Mais les pays membres accepteraient-ils de se lier les mains envers un nouvel organe indépendant ? L'AED aura-t-elle le droit de refuser de financer un pays dont le déficit dépasse 3 % du PIB (tous les pays en 2010), dont la dette dépasse 60 % du PIB (presque tous), ceux qui sont sous le coût d'une Procédure de Déficit Excessif, ... ou de leur faire payer une prime de risque arbitraire. Le risque de défaut dépendra des règles de l'AED elle-même, le système est donc circulaire. C'est l'AED qui envisagerait la possibilité de ne plus financer tel ou tel pays qui augmentera sa probabilité de défaut, ce qui justifiera le fait qu'elle lui demande une forte prime de risque.

L'article de Peter Bofinger et Stefan Ried, « Un nouveau cadre pour la politique budgétaire en Europe », propose d'instaurer un Pacte Européen de Consolidation. Les pays européens volontaires signeraient un PEC qui instaurerait une garantie mutuelle de leurs émissions. Cette garantie serait payée par une prime de risque. Les pays devraient présenter un sentier de retour à l'équilibre de leurs finances publiques. Si à un moment donné, le déficit public structurel est supérieur à celui prévu par le sentier, le pays devrait augmenter automatiquement ses taux d'imposition pour combler la différence. Sinon, ses émissions ne seraient plus garanties. Selon nous, ce projet a plusieurs défauts : il fait de l'équilibre budgétaire la norme (alors que celle-ci devrait être la stabilité de la dette ou la règle d'or des finances publiques), il oublie le rôle conjoncturel des finances publiques, il repose sur le calcul de solde structurel qui est problématique, comme la crise l'a montré.

Bien que la crise n'ait pas été causée par des politiques budgétaires trop expansionnistes, elle a inspiré plusieurs projets visant à introduire des règles contraignantes de finances publiques dans la Constitution, en suivant le modèle allemand qui limitera à 0,35 % du PIB, après 2016, le montant maximum du déficit structurel.

Benoît Chevauchez dans son article, « La crise et les règles françaises de gouvernance des finances publiques », estime que de telles règles seraient inutiles (car elles feraient double emploi avec nos obligations européennes), difficiles à mettre en place et insuffisantes car les expériences de règles budgétaires numériques ont montré qu'elles ne permettraient pas, à elles seules, de changer les comportements budgétaires. Il propose d'instaurer des règles procédurales de discipline budgétaire qui sont sans doute plus efficaces que les règles numériques ; elles visent à imposer un pilotage cohérent de l'ensemble des finances publiques, à renforcer la pluriannualité et à subordonner les dépenses aux recettes. L'article préconise ainsi l'instauration d'un monopole des lois de finances et lois de financement de la Sécurité sociale sur tout ce qui touche aux dépenses et aux recettes publiques ; la loi devrait évaluer l'impact à moyen terme de toutes mesures concernant les finances publiques ; toutes

les réformes devraient être structurellement équilibrées (par exemple, il devrait être interdit de baisser la TVA sur les café-restaurants sans prévoir explicitement une baisse de certaines dépenses ou une hausse de certaines recettes ; il devrait être interdit de faire voter l'année N des mesures concernant l'année N+1, sans prévoir un financement). Ces règles corrigeraient le laisser-aller qui marque trop souvent en France les comportements budgétaires.

À la table ronde sur les règles budgétaires, qui a clôturé le colloque de l'OFCE, Jacques Delpla a proposé d'inscrire la règle de l'équilibre des finances publiques dans la Constitution. Celle-ci s'appliquerait au solde structurel. Un Comité Budgétaire Indépendant (CBI) serait créé pour surveiller l'application de cette règle ; c'est lui qui évaluerait le solde structurel. La règle d'équilibre ne s'appliquerait qu'en 2018. D'ici là, le déficit structurel, estimé à 8 % en 2010, devrait être réduit d'un point de PIB par an. En régime permanent, les déficits (dus à l'écart entre budget réalisé et budget voté) seraient cumulés sur un compte notionnel et devraient être amortis en 7 ans. Si le projet de loi de finance s'écarte de cette règle, il devrait être jugé non conforme à la Constitution par le Conseil Constitutionnel. En cas de récession (que le CBI devrait définir), la règle serait suspendue pendant N années, mais les déficits accumulés devraient être amortis les années suivantes. La règle ne s'appliquerait que lorsque la dette publique nette dépasse 40 % du PIB. Selon Jacques Delpla, la France sera contrainte d'adopter cette réforme si elle veut éviter que les agences de notation et les marchés financiers ne dévalorisent sa dette par rapport à l'Allemagne.

L'intervention de Henri Sterdyniak a montré que les règles déjà mises en place (comme celles incluses dans le Pacte de Stabilité et de Croissance ou même la règle d'or des finances publiques du Royaume-Uni) n'avaient pu être respectées ni avant, ni pendant la crise. La proposition de Jacques Delpla repose sur des hypothèses fortes : il est possible de pratiquer n'importe quel niveau de déficit public, les taux d'intérêt et les anticipations des agents s'ajusteront pour maintenir un niveau satisfaisant de demande ; la politique budgétaire active doit être évitée. Ceci suppose que la politique monétaire puisse, à elle seule stabiliser l'économie, ce qui est problématique en Union monétaire (où une politique commune ne peut stabiliser 17 conjonctures différentes) ou quand la dépression est trop forte (car le taux d'intérêt se heurte à un plancher). Les partisans des règles budgétaires oublient que la politique budgétaire ne peut être gérée en elle-même, avec des normes arbitraires. Une règle numérique arbitraire peut empêcher un pays de pratiquer la politique budgétaire optimale qui consiste à se donner comme objectif de maintenir (ou de retrouver) le niveau souhaitable d'emploi et d'inflation, en permettant au taux d'intérêt de rester à un niveau satisfaisant (le taux de croissance nominal selon la règle d'or). La dette et le déficit public devraient découler de cet objectif.

Des questions structurelles

La quatrième partie de la revue est consacrée à des questions plus structurelles. Deux articles portent sur des questions de politique sociale. L'article de Gérard Cornilleau et Thierry Debrand, « Crise et déficit de l'assurance-maladie, faut-il changer de paradigme ? », propose de séparer clairement les déficits conjoncturels de l'assurance-maladie qui doivent être acceptés comme composante du rôle de stabilisateur automatique des finances publiques et les déficits structurels qui devraient être évités par une hausse tendancielle et programmée de la CSG, dans la mesure où la Société semble juger nécessaire la hausse des dépenses de Santé. Mais il serait aussi nécessaire de repenser l'organisation de la médecine en favorisant les pratiques collectives et les réseaux, d'éviter la substitution des mutuelles et des assurances privées à l'Assurance maladie, de mettre en place un bouclier sanitaire plafonnant le « reste à charge » selon le niveau de revenu, de réguler les dépassements d'honoraires.

L'article d'Henri Sterdyniak, « Faut-il remettre en cause la politique familiale française ? », prend la défense de la politique familiale française. Celle-ci réalise un arbitrage délicat entre trois objectifs : assurer un niveau de vie minimal à chaque enfant, assurer aux familles le même niveau de vie qu'aux personnes sans enfant, favoriser l'emploi féminin. Malgré ses réussites en termes de taux de fécondité et de taux d'emploi des femmes, la politique familiale française est souvent mise en accusation : elle profiterait aux plus riches et nuirait au travail des femmes. Selon l'article, ces critiques ne sont pas pertinentes. Le quotient conjugal et le quotient familial sont des composantes nécessaires de l'impôt progressif. La politique familiale transfère des masses relativement importantes aux familles, et en particulier aux familles nombreuses ; même si les familles avec enfants ont, en moyenne, un niveau de vie inférieur aux personnes sans enfant, le système assure la parité familiale pour les bas revenus. Une grande réforme qui remplacerait l'ensemble des prestations familiales et des dispositifs fiscaux par une allocation uniforme par enfant affaiblirait la politique familiale, éloignerait de la parité familiale et nuirait aux familles nombreuses.

Les trois articles suivants traitent de questions fiscales. L'article de Günther Rehme, « Amortissement fiscal et redistribution », montre qu'il peut être socialement souhaitable de taxer les revenus du capital pour réduire les inégalités de revenu, mais que cela peut induire une hausse du taux de rentabilité réclamée par les actionnaires, donc nuire à l'accumulation du capital et induire une baisse de la productivité du travail nuisible aux salariés. Il propose donc d'introduire un amortissement fiscal immédiat. La combinaison des deux instruments fiscaux permet à la fois d'assurer l'efficacité économique et la redistribution socialement souhaitée.

L'article d'Éloi Laurent et Jacques Le Cacheux, « Réforme de la fiscalité du carbone dans l'Union européenne », propose une forte hausse de la taxation du carbone dans l'UE. Celle-ci est nécessaire pour atteindre les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle pose cependant deux questions.

Pour éviter que la production des entreprises émettrices ne se délocalise hors d'Europe, il faut une taxe mondiale ou il faut taxer le carbone incorporé dans les importations européennes en détaxant le carbone incorporé dans les exportations européennes. Le produit de cette taxe peut être utilisé pour réduire la taxation du travail (ce qui favoriserait l'emploi), pour aider les ménages les plus pauvres à supporter la hausse du prix de l'énergie (ce qui serait socialement souhaitable) ou pour aider les pays les moins développés à réduire leurs propres émissions (ce qui serait le plus efficace du point de vue écologique) : il faudra choisir entre ces trois objectifs.

L'article de Mireille Chiroleu-Assouline et Mouez Fodha, « Verdissement de la fiscalité : À qui profite le double dividende ? », aborde la plausibilité d'un double dividende induit par la hausse de la fiscalité écologique : d'un côté, l'amélioration de la situation écologique, de l'autre, la hausse de l'emploi ou du bien-être social (selon les analyses). En fait, les auteurs montrent qu'il est peu probable que la hausse de la taxation écologique, même accompagnée d'une baisse de la taxation du travail, permette une hausse de l'emploi. Par contre, la taxation écologique pourrait améliorer le bien-être de toutes les catégories de la population, mais cela suppose qu'elle soit accompagnée d'une restructuration de la fiscalité directe, faisant payer moins aux pauvres (ce qui compenserait pour eux la hausse du coût de l'énergie) et plus aux riches (qui bénéficient plus de l'amélioration de l'environnement).

Ces trois derniers articles proposent donc des voies innovantes pour la restructuration de la fiscalité. Imposer plus les revenus du capital, mieux taxer les activités polluantes et les émissions de gaz à effet de serre devrait permettre de diminuer la taxation du travail, donc d'augmenter l'emploi et les revenus salariaux.

Henri Sterdyniak